

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE - Arrondissement de La Flèche - Canton de la Suze
Commune de LOUPLANDE**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
18/03/2025	18/03/2025	Présents à l'ouverture de la séance	= 13
		Votants la présente délibération	= 14

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi trente-et-un mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT, Ludivine CHEVALIER

Absents excusés : Dominique LELOUP (pouvoir donné à Claudette GARNIER), Rémi METIVIER

Secrétaire de séance : Monsieur Alain LORIOT
Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 31.03.2025-3

3°) Vote du budget 2025 – Budget Principal :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, le budget de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Fonctionnement : Dépenses : 1 566 834.77 €
Recettes : 1 566 834.77 €
- Investissement : Dépenses : 850 696.48 €
Recettes : 850 696.48 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et vote à mains levées, à l'unanimité, approuve le budget principal pour l'année 2025.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture
le
et de l'affichage en lieu public le 1^{er} avril 2025

pour copie conforme
Louplande, le 1^{er} avril 2025
Suivent les signatures au registre
Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201698-20250331-31032025-3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2025
Affichage : 07/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

